

45^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Débat d'urgence sur la situation au Belarus

Intervention de S.E. Monsieur Jean Asselborn,
Ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg

18 septembre 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Je remercie la société civile du Belarus pour ses témoignages et les mandataires des procédures spéciales pour leurs rapports.

De toute évidence, les élections présidentielles du 9 août au Belarus n'ont pas été conformes aux normes et aux standards internationaux.

Lorsque les citoyens du Belarus sont descendus dans la rue pour manifester et réclamer le respect de leurs droits, ils ont été confrontés à une répression d'une violence inouïe de la part des autorités. Les rapports faisant état de tortures et d'humiliations systématiques dans les postes de police et les prisons biélorusses sont accablants.

Toute la lumière doit être faite sur les violations des droits humains et justice doit être rendue aux victimes.

L'État de droit, des élections libres et équitables et le droit de se réunir pacifiquement sont essentiels à la liberté, à la stabilité et à la sécurité de nos sociétés. Le peuple du Belarus a les mêmes droits universels que les autres peuples et mérite de les voir protégés.

Je salue l'élaboration d'une résolution sur la situation des droits humains au Belarus et j'encourage tous les membres du Conseil à l'adopter. Ce Conseil doit faire entendre sa voix pour soutenir celles et ceux qui s'engagent avec courage pour les droits humains au Belarus.

Je vous remercie.